

Dès son entrée en vigueur, cet Accord modifiera et complètera l'Accord relatif aux péages de la voie maritime du Saint-Laurent établi par l'Échange de Notes du 9 mars 1959, tel qu'il a été antérieurement modifié.

L'Ambassadeur,
ALLAN GOTLIEB

L'honorable George Shultz,
Secrétaire d'État,
Washington.

ROXANE L. RIDGWAY
For the Secretary of State

JANUARY 1 1988

ALLAN GOTLIEB
Ambassador of Canada

His Excellency Allan E. Gotlieb
Ambassador of Canada